



Mairie de Serres  
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20230131-2023\_007-DE



## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-007

Séance du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. ROUIT Daniel.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0
<u>Date de convocation</u> 27/01/2023	
<u>Date d'affichage</u> 27/01/2023	

### **Etaient présents :**

Mme ARLAUD Véronique, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine

### **Procurations :**

Mme DENUT Jacqueline a donné procuration à Mme ROBERT Laetitia  
Mme DERYCKE Mireille a donné pouvoir à M. ROUIT Daniel  
M. WOSINSKI André Michel a donné pouvoir à Mme MAYER Arlette

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

## LOTISSEMENT LD CHAUCHAYS VENTE LOT 1 À Mme COLAK – M. REYES

Vu la délibération n° 2021-154 du 14 décembre 2021 portant sur le même objet.

Considérant que cette délibération précitée doit être rapportée au vu de la délibération ci-dessous

Vu la délibération n° 2023-006 du 31 janvier 2023 fixant le prix des terrains du lotissement LD Chauchays et rapportant les délibérations 2021-127 et 2021-153.

Considérant que Mme COLAK Aylin et M. REYES Joris conservent leur candidature pour l'acquisition du Lot 1 d'une superficie de 2090 m<sup>2</sup>.

Le coût du terrain s'élève donc 79 420.00 € TTC (2090 m<sup>2</sup> à 38.00 € TTC le m<sup>2</sup>).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Rapporte la délibération n° 2021-154 du 14 décembre 2021 portant sur le même objet
- Accepte la vente du lot 1 à Mme COLAK Aylin et M. REYES Joris
- Fixe le prix de vente du terrain à 79 420.00 € TTC
- Précise que les frais notariés et autres taxes éventuelles liés à la vente sont à la charge de l'acquéreur
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à la vente
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens.

...

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20230131-2023\_007-DE



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme  
Fait à Serres

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rout'.

Daniel ROUT



Le Secrétaire de séance,

Adrien GAUTIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gautier'.